

ESTRAN 7 - APPEL À PROJETS

Réaliser son court métrage

1. C'est quoi Estran ?

ESTRAN est un dispositif de création accompagnée, qui s'adresse à des cinéastes bretons en devenir. Sous la forme d'un appel à projets de film, ESTRAN s'ouvre à celles et ceux qui ont un désir fort de prendre la caméra pour s'exprimer, raconter, faire peur, rire, pleurer, rêver, danser...

À l'issue d'un processus de sélection, 3 à 4 auteurs lauréats seront mis en relation avec de jeunes producteurs émergents bretons. Dans le cadre d'un processus collectif de travail, ils bénéficieront d'un programme de formation axé sur le métier de réalisateur et seront accompagnés pendant 18 mois pour écrire et réaliser leur première ou seconde fiction courte en Bretagne.

Les enjeux de ce dispositif sont doubles : prendre part au repérage des talents d'auteurs, au renouvellement de la création, des compétences et des savoir-faire en Bretagne d'une part ; favoriser les échanges de savoirs et de pratiques au sein de la nouvelle génération de producteurs en Bretagne d'autre part.

2 - À qui ce concours s'adresse-t-il ?

Estran 7 s'adresse à de jeunes auteur-réalisateurs au potentiel créatif singulier et innovant.

Le concours s'adresse aux auteurs émergents qui répondront aux critères suivants :

- Les candidats doivent résider en Bretagne ;
- Les projets de 1er et 2nd film de fiction sont acceptés ;
- Les candidats ne devront pas avoir le statut étudiant au mois de janvier 2019 afin de pouvoir bénéficier du parcours de formation professionnelle intégré au dispositif.

Les projets seront étudiés et retenus selon les critères mentionnés ci-après :

- Les projets présentés devront être écrits pour une durée de 10' maximum ;
- Les projets présentés devront être développés sur la base de 4 personnages principaux maximum et 4 lieux de tournages différents maximum.
- Les projets présentés devront être écrit spécialement pour le concours Estran
- Le dispositif étant sur plusieurs mois et le travail sous forme de sessions collectives, présenter un projet sur lequel vous travaillez depuis longtemps n'est pas un atout et est vivement déconseillé.

IMPORTANT : ne pourront être retenus les projets tirés d'œuvres littéraires en tous genres déjà publiées.

3 – Comment candidater ?

Les candidats devront faire parvenir leur dossier par mail à l'adresse : estran@filmsenbretagne.org

Attention, l'anonymat est une des conditions de la recevabilité des projets. Chaque pièce du dossier devra respecter l'anonymat de l'auteur.

Chaque dossier comprenant (format pdf) :

Les pièces obligatoires :

- Un traitement développé d'1 à 2 pages
- Une note d'intention donnant des indications sur le traitement cinématographique. Ces précisions pourront concerner la mise en image, le traitement filmique et les moyens techniques souhaités (son, montage, éléments de mise en scène, musique, etc.)
- Les éléments présentant le parcours artistique du candidat : toute création et/ou expérience antérieures (tournage, clip, installation...) Attention à respecter l'anonymat de l'auteur (génériques)
- 2 CV : 1 avec nom, adresse, téléphone et e-mail et 1 exemplaire anonyme

Les pièces complémentaires facultatives :

- Une iconographie ou tout autre élément – dans la limite de 5 pièces jointes – permettant d'entrevoir l'univers créatif de l'auteur, lié au projet de film : photos, dessins, scénario, BD, vidéo, son, etc...
- Toute autre forme de présentation d'une durée de 5' maximum sera bienvenue (lien Vimeo des travaux précédents, images en lien avec le projet, références, inspirations, indication sur des lieux de tournages...). Attention à respecter l'anonymat de l'auteur (générique, présentation, etc.)

Les lauréats seront sélectionnés sur la base des pièces constitutives du dossier répondant au règlement du concours ESTRAN 7. Une attention particulière sera portée à tout élément donnant à voir le potentiel créatif du porteur de projet.

L'anonymat est respecté lors de la lecture des projets par les comités de sélection. Un accusé de réception sera envoyé par mail dans les sept jours suivant la réception du dossier. Les dossiers sont à envoyer pour le 30 août (minuit).

4 - Comment se fait la sélection ?

À l'issue d'un processus de sélection en deux temps, les candidats sélectionnés pour des entretiens seront annoncés mi-octobre. Les entretiens auront lieu la semaine du 22 octobre 2018.

Les deux phases de sélection seront opérées par des comités de sélection composés de professionnels du cinéma et d'autres disciplines artistiques. Le collectif de producteurs impliqués dans le dispositif ESTRAN 7 prendra part à la phase de sélection finale.

5 - A quoi s'engage un lauréat Estran ?

- A développer son projet avec l'un des producteurs émergents sélectionné en amont par le comité de pilotage ESTRAN.
- A participer à l'ensemble des formations et temps de travail prévus dans le cadre du dispositif (se référer au calendrier du dispositif). Tout candidat se désistant ou étant absent aux sessions de formation (même partiellement) serait dans l'obligation de rembourser tout ou partie du coût de la formation.

Dispositif porté par :



Avec le soutien de :



Les structures partenaires :

